LES ÉCONOMATS

Les économats du Familistère. Photographie Hugues Fontaine, 2009.

Godin considère que les magasins d'approvisionnement et les services d'alimentation du Palais social constituent un équivalent de la richesse. Ils permettent en outre de supprimer les intermédiaires inutiles. En 1860, une annexe commerciale est édifiée en même temps que la première aile d'habitation.

Les économats du Familistère vus du belvédère du pavillon central. Photographie Marie-Jeanne Dallet-Prudhommeaux, vers 1897. Collection Familistère de Guise.

L'industrie domestique

Le projet du Familistère prévoit deux « cours de bâtiments d'industries domestiques » devant le Palais social. L'une, en face de l'aile gauche, doit abriter une boucherie et une charcuterie, une cuisine alimentaire, un restaurant, des débits de boissons et des salles de jeu, des remises, une écurie, une étable, une porcherie et une basse-cour. Dans l'autre, en face de l'aile droite, sont situés une boulangerie, un café-casino et des ateliers divers. Cette dernière n'est pas réalisée. Les différentes fonctions sont rassemblées dans la construction qui fait face à l'aile gauche du Palais social. On finit par l'appeler « économats » en référence à l'économe, responsable des services du Familistère.

Le comptoir de boucherie et de charcuterie des économats du Familistère.

C'est une architecture en briques sur un seul niveau dont les quatre ailes forment une cour intérieure ouverte sur la rue. On y trouve les services de production alimentaire : un restaurant (fermé en 1861), une cuisine alimentaire, une laiterie (fermée en 1867), une charcuterie, une boulangerie à partir de 1887. Les services des économats sont complétés après 1865 par des commerces installés

Photographie Marie-Jeanne Dallet-Prudhommeaux, vers 1897. Collection Familistère de Guise.

Le dépôt de pain dans l'épicerie du Familistère. Photographie Marie-Jeanne Dallet-Prudhommeaux, vers 1897. Collection Familistère de Guise.

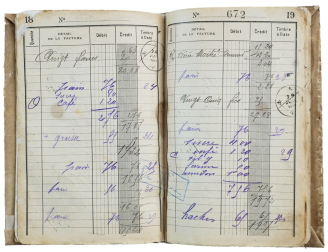

Carnet de consommation d'un acheteur des économats du Familistère. Manuscrit, 28 mai– 24 août 1914. Collection Familistère de Guise.

au rez-de-chaussée du pavillon central, de part et d'autre de l'entrée principale : l'épicerie et le magasin d'habillement, de quincaillerie et de mercerie.

Magasins coopératifs

Les magasins de proximité du Familistère contribuent au bien-être de sa population. Ils mettent à la disposition de toutes les familles, au sein même de l'habitation, toutes les provisions nécessaires. Mais les magasins du Familistère ne sont pas seulement pratiques, ils sont, selon Godin, vertueux : ils distribuent des marchandises de qualité à bon marché sans le secours d'intermédiaires cupides ; ils invitent à la consommation utile, sans luxe ni frivolité, et donc à la bonne économie domestique des ménages ; ils servent l'intérêt de tous puisque les bénéfices commerciaux sont en très large part redistribués aux consommateurs.

Après la création en 1880 de l'Association coopérative du capital et du travail, les services de consommation fonctionnent en effet sur un mode coopératif. Les ventes dans les magasins s'effectuent soit en payant comptant (en monnaie courante ou en bons de consommation) soit sur carnet après dépôt d'une somme à la caisse. Les bénéfices sont alors divisés entre les membres de l'Association et l'ensemble des acheteurs sur carnet, au prorata du montant de leurs achats.

Centre des visiteurs

Les économats sont abandonnés en 1968. Ils sont classés en totalité au titre des monuments historiques en 1991. La restauration est entreprise en 2000. En mai 2006, l'édifice a retrouvé une vocation de centre de services pour les visiteurs et les usagers du Familistère. L'aménagement intérieur est signé par l'architecte Frédéric Beauclair. L'ensemble du mobilier en bois, acier et laiton interprète le mobilier industriel et commercial du Familistère au XIXe siècle.

Pour aller plus loin :

L'album du Familistère, Guise, Les Éditions du Familistère, 2017, p. 351-358.
Jean-Baptiste André Godin, *Solutions sociales*, Guise, Les Éditions du Familistère, 2010 (réédition de l'ouvrage paru en 1871), p. 422-429.

Notice créée le 02/11/2017. Dernière modification le 26/08/2022.